

MANDEMENT
DE
MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
SUR LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

PAUL BRUCHÉSI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

Nos très chers frères,

La sanctification du dimanche est un des sujets sur lesquels nous sommes peut-être revenu le plus souvent dans nos mandements et nos instructions. Nous ne croyons pas avoir fait une visite pastorale de paroisse, sans rappeler aux fidèles leurs graves obligations sur ce point. Le dimanche est, en effet, le " jour du Seigneur ", et nous ne saurions souffrir qu'on le profane, en faisant de lui un jour de lucre, de spéculation et de divertissements déréglés.

Nous avons tous appris, dès notre enfance, le commandement divin :

Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.

Il n'a pas changé, mais que de chrétiens aujourd'hui semblent l'avoir oublié !

Comment donc faut-il garder le dimanche ? C'est à l'Eglise qu'il appartient de nous l'enseigner, et les lois civiles, quelles qu'elles soient, ne pourront pas détruire sa législation séculaire qui constitue pour nous un devoir de conscience.

Rien de plus juste et de plus raisonnable que cette législation éloignée des rigueurs du Mosaisme ancien, tenant le juste milieu entre des ordonnances outrées et un relâchement scandaleux, conciliant admirablement le culte dû